

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021
DELIBERATION N° DE-2021-174

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY (à partir de 18h06), M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à 19h50), Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (jusqu'à 19h30), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (à partir de 18h30), M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h06) ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. ARCOUET (à partir de 19h50) ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; Mme LIOUSSE à Mme DUPREUILH (à partir de 19h30) ; Mme BROCARD à M. ETCHETO (jusqu'à 18h30) ; Mme HERRERA-LANDA à M. BERGÉ.

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. ETCHEGARAY,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Don de l'oeuvre monumentale "Egun on Baiona" de Nestor Basterretxea à la Ville de Bayonne, et transmission des droits attachés.

Nestor Basterretxea Arzadun naît à Bermeo (Biscaye), le 6 mai 1924. Contraint à l'exil en France (notamment à Saint-Jean-de-Luz) avec sa famille en 1936, il s'embarque en 1942 vers l'Argentine et commence une carrière de dessinateur publicitaire. Il remporte en 1949 un premier prix de peinture au Salon National de Buenos Aires. A son retour en

Espagne, en 1952, il obtient, par concours, la réalisation des peintures murales de la crypte de la nouvelle basilique d'Arantzazu. Sélectionné pour la Biennale de Venise en 1954, co-fondateur de l'« Equipo 57 », il s'initie à la sculpture et expose en 1960 avec Oteiza à Madrid. Il fonde en 1966 avec Oteiza, Chillida, Mendiburu, Ruiz Balardi, Zumeta, Amable Arias et Sistiaga le « Grupo Gaur ». Dès 1970, il participe au collectif « Pintura y escultura contemporanea vasca » à Mexico et reçoit le premier prix à la « II Bienal de Escultura de San Sebastian ». Au Musée des Beaux-arts de Bilbao, puis à Saint-Sébastien et Vitoria, il présente la « Serie Cosmogonica Vasca » : sculptures taillées dans le chêne qui transcendent la mythologie basque. On lui doit aussi la sculpture en chêne qui surmonte le pupitre du Parlement basque où est positionné en son centre un morceau du vieil arbre de Guernica dépositaire de la tradition forale basque. En parallèle, dès 1965, il s'intéresse au cinéma et réalise des courts-métrages et un long-métrage « Ama Lur ». De nombreuses récompenses couronnent son travail de renommée internationale.

Avant son décès le 12 juillet 2014 à Fontarrabie, Nestor Basterretxea décide de faire don d'une œuvre à la Ville de Bayonne. Cette démarche de l'artiste découle notamment des suites d'une double exposition tout à fait exceptionnelle présentée en 2010 au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et au Carré Bonnat. L'artiste fut extrêmement fier et ému de l'accueil qui lui a été réservé à cette occasion. Soucieux de manifester sa reconnaissance envers Bayonne qu'il considérait pour une part comme son deuxième foyer, il a pensé et dessiné une œuvre monumentale (7 m de large x 3 m de hauteur) qu'il a baptisée « Egun on Baiona ».

Cette dernière est pensée pour assumer une véritable fonction urbanistique. Elle se compose de cinq plaques d'acier blanc, unies entre elles de façon à ce que s'y combinent des espaces convergents, des voies de communication, vers un centre commun, « Baiona », comme lieu d'accueil et rencontre. Les formes blanches rectilignes et curvilignes ne sont que les auxiliaires du protagoniste de l'œuvre, à savoir l'espace.

La construction de l'œuvre et son installation sont à la charge de la Ville, l'artiste ayant laissé toutes les instructions utiles à cette réalisation. Évaluée à 126 250 € H.T pour ce qui est de sa fabrication, cette dépense a préalablement fait l'objet d'une démarche active de mécénat via Bayonne Pays Basque Cultures, le fonds de dotation de la Ville de Bayonne. A ce jour, les retours positifs de cette démarche permettent de considérer que la prise en charge du coût de réalisation de l'œuvre sera majoritairement assurée par le mécénat.

Cette œuvre sera installée sur le quai Pedros, en bord d'Adour et non loin de la confluence avec la Nive, ce qui respecte au mieux la volonté de l'artiste.

Ce don emporte transmission de l'ensemble des droits attachés à l'œuvre au bénéficiaire de la Ville de Bayonne, à savoir tant la responsabilité de la mise en œuvre et du respect des droits moraux (droit au respect de l'œuvre notamment) ainsi que la cession des droits patrimoniaux (droit de représentation, d'exploitation, ...). Pour formaliser cette transmission, une convention interviendra entre la Ville de Bayonne et les ayant-droits de l'artiste.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les modalités du don telles que détaillées ci-avant, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20211014-21_04209-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021